



# **24 HEURES CAMIONS** **8-9 OCTOBRE 2011**

**CIRCUIT BUGATTI (LE MANS)**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

---

## **SUPPLEMENTARY REGULATIONS**

**Epreuve Internationale / International Event**  
**Coupe de France FFSA / FFSA French Cup**

**A.S.A. A.C.O. des « 24 HEURES DU MANS »**

**Avec le concours de / with the collaboration of**



# **24 HEURES CAMIONS**

**27ème / 27th Edition**

## **COMITE D'ORGANISATION**

### **Jean Claude PLASSART**

Président de l'ASA ACO "24 HEURES DU MANS"  
Président de l'Automobile Club de l'Ouest

### **Rémy BROUARD**

Directeur Général de l'Automobile Club de l'Ouest

### **Ghislain ROBERT**

Directeur Evénement  
de l'Automobile Club de l'Ouest

### **Vincent BEAUMESNIL**

Directeur Sports  
de l'Automobile Club de l'Ouest

## **avec le concours de Magazine FRANCE ROUTES**

### **Yasmine JOURDAN**

Directrice Générale

### **Laurent ZAGAROLI**

Directeur Commercial et Marketing

### **Pierre DUBOIS**

Directeur des Evènements

## **COMITE D'HONNEUR**

### **Mme le Ministre des Sports**

**M. le Président du Conseil Régional**

**M. le Président du Conseil Général**

**M. le Président du Syndicat Mixte  
du Circuit des "24 Heures du Mans"**

**M. le Préfet de la Sarthe**

**M. le Maire du Mans, Président de la CUM**



# 24 HEURES CAMIONS. 27ème / 27th Edition

**FFSA**

**CIRCUIT BUGATTI (LE MANS) – 7 – 8/9 OCTOBRE 2011**

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES / SUBJECT TO THE ADMINISTRATIVE AUTHORISATIONS

---

## **Horaires Prévisionnels / Provisional Schedule (Version du 20.07.2011)**

### **JEUDI 6 OCTOBRE / THURSDAY 6TH OCTOBER 2011**

14:00 Ouverture du Paddock / *Opening of the paddock*

### **VENDREDI 7 OCTOBRE / FRIDAY 7TH OCTOBER 2011**

10:00 - 12:00 Vérifications Administratives & Techniques/ *Administratives Checkings & Srutineering*  
14:30 - 16:30 Vérifications Administratives & Techniques/ *Administratives Checkings & Srutineering*  
17:30 Briefing des Pilotes / *Drivers' Briefing*  
18:00 1ère réunion du Collège / *1st Steward Meeting*

### **SAMEDI 8 OCTOBRE / SATURDAY 8TH OCTOBER 2011**

09:10 - 09:30 Essais Libres 1 / *Free Practice Sessions 1*  
10:45 - 11:05 Essais Libres 2 / *Free Practice Sessions 2*  
13:30 - 13:50 Essais Qualificatifs 1 / *Qualifying Practice Session 1*  
16:10 - 16:30 Course 1 (9 tours) / *Race 1 (9 laps)*  
18:40 - 19:00 Course 2 (9 tours) / *Race 2 (9 laps)*  
20:15 Briefing Epreuve Gymkhana / *Briefing Gymkhana event*  
21:00 – 21:30 Epreuve Gymkhana / *Gymkhana event*

### **DIMANCHE 9 OCTOBRE / SUNDAY 9TH OCTOBER 2011**

09:00 - 09:15 Warm-up  
10:30 - 10:50 Essais Qualificatifs 2 / *Qualifying Practice Sessions 2*  
12:35 Briefing Epreuve Mécanique / *Briefing Mechanic event*  
13:15 - 13:45 Epreuve Mécanique / *Mechanic event*  
14:45 – 15:05 Course 3 (9 tours) / *Race 3 (9 laps)*  
17:25 – 17:45 Course 4 (9 tours) : *Race 4 (9 laps)*

# REGLEMENT PARTICULIER

## Article 1p - Organisation

**Nom de l'épreuve** : **24 HEURES CAMIONS®**  
**Dates** : **7, 8 & 9 OCTOBRE 2011**  
**Nom du Circuit** : **Circuit Bugatti (Le Mans)**

Ce présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le Permis d'Organisation n° 233 en date du 30 août 2011.

## Organisateur

Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des "24 HEURES DU MANS" avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest.

## Adresse de la manifestation:

<b>Avant</b>	ASA ACO "24 Heures du Mans"
<b>Après</b>	Circuit des "24 Heures"
	72019 LE MANS Cedex 2 (France)
	☎ (33) 02.43.40.24.24 - Fax (33) 02.43.40.24.25
<b>Pendant</b>	☎ (33)02 43 40 24 24 - Fax (33) 02 43 40 24 35

Avec le concours du WOLTERS KLUWER FRANCE

## Article 1.1p – Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	: Jean-Pierre LEFEBVRE
Commissaires Sportifs	: Guy BOUCHER – François MONSALLIER
	: Pascal BOUTTIER (stagiaire)
Directeur de Course	: Daniel POISSENOT
Directeurs de Course Adjoints	: Michel BRAUNSTEIN – Jean-Paul BEDIN
Commissaire Technique Délégué Responsable	: Serge PEGOLOTTI
Commissaire Technique Délégué Suppléant	: Gérard JOUVHOMME
Responsable Commissaires Techniques	: Jean Pierre FOURRE
	: Patrice CORNON - Michel DROGUET
	Jacques DUTIER - Albert LE GOFF
	Robert PASSE - William TURQUETIL
Chargé des Relations concurrents	: Joël RIBEIRO DIAS – Michel CHEVEREAU
Secrétaire du Collège des Cres Sportifs	: Maryannick BOUTRON-BEDIN
Responsable Parc Fermé	: Jean-Michel TATIN
Responsable de la Pré-Grille	: Joël BESNARD

## Administration :

Directeur Général ACO	: Rémy BROUARD
Directeur Sports ACO	: Vincent BEAUMESNIL
Médecin-Chef	: Docteur Alain KIND
Chargé des moyens de Sécurité Piste	: Patrick COUTANT
Calculs/Chronométrage	: Christian CRUCIFIX
Directeur Evènement Organisation et Infrastructures	: Ghislain ROBERT
Directeur Marketing et Communication ACO	: Fabrice BOURRIGAUD
Directeur Club ACO	: Patrick CHAILLOU
Directeur des Ressources Humaines	: Michèle BAILLIEUX
Directeur Administratif, Financier et Juridique	: Olivier DATTIN
Secrétaire de Meeting	: Marie Claude ORY

## **Article 1.2p - Horaires**

### **JEUDI 6 OCTOBRE**

14:00 Ouverture du Paddock

### **VENDREDI 7 OCTOBRE**

10:00 - 12:00 Vérifications Administratives & Techniques  
(Les concurrents Coupe de France devront présenter leur passeport technique)

14:30 - 16:30 Vérifications Administratives & Techniques  
(Les concurrents Coupe de France devront présenter leur passeport technique)

17:30 Briefing des Pilotes  
(Bâtiment des stands – 3ème étage – Salle 305A)

18:00 1ère réunion du Collège / *1st Steward Meeting*  
(Module Sportif – 1er étage)

### **SAMEDI 8 OCTOBRE**

09:10 - 09:30 Essais Libres 1

10:45 - 11:05 Essais Libres 2

13:30 - 13:50 Essais Qualificatifs 1

16:10 - 16:30 Course 1 (9 tours)

18:40 - 19:00 Course 2 (9 tours)

20:15 Briefing Epreuve Gymkhana

21:00 - 21:30 Epreuve Gymkhana

### **DIMANCHE 9 OCTOBRE**

09:00 - 09:15 Warm-up

10:30 - 10:50 Essais Qualificatifs 2

12:35 Briefing Epreuve Mécanique

13:15 - 13:45 Epreuve Mécanique

14:45 – 15:05 Course 3 (9 tours)

17:25 – 17:45 Course 4 (9 tours)

## **Article 1.7p – Mesures Générales**

Voie des stands : vitesse limitée à 50 km/h  
Piste : vitesse limitée à 160 km/h

## **Article 2p – Assurances**

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance conformément à la réglementation française administrative et sportive. Une copie du contrat sera à la disposition de tout demandeur.

## **Article 3p – Concurrents et Pilotes**

### **Article 3.1p – Engagements**

Le nombre d'engagements est limité à 26, soit les 26 premiers engagements reçus, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes d'engagement seront à adresser à :

#### **ASA ACO "24 HEURES DU MANS"**

Marie Claude Ory  
Circuit des "24 Heures du Mans"  
72019 LE MANS CEDEX 2  
☎ : 02.43.40.24.24 - Fax : 02.43.40.24.25

➔ **Date de clôture : Vendredi 9 septembre 2011 (minuit)**

Ces demandes devront être accompagnées d'un droit de :

**300 €** (Chèque à libeller à l'ordre de la S.S.P. A.C.O.)

Les concurrents non inscrits à la Coupe de France acquitteront le montant de la location de l'appareil de contrôle de la vitesse s'élevant à la somme de 120€ par épreuve (accompagné d'un chèque de caution de 300 €)

Les concurrents étrangers sont exonérés du montant des droits d'engagement. En revanche, ils doivent OBLIGATOIREMENT s'acquitter du montant de la location de l'appareil de contrôle de la vitesse s'élevant à la somme de 120 €, accompagné d'un chèque de caution de 300 €.

Si, à la date du **9 septembre 2011**, moins de 15 engagements étaient reçus, l'épreuve pourrait être annulée. L'engagement ne deviendra officiel qu'après réception par le concurrent de la confirmation d'engagement. Cet engagement donne droit aux avantages exposés en annexe 1. Les organisateurs d'une épreuve comptant pour un Championnat de France pour lequel une inscription existe devront accepter, en priorité, tous les engagements réguliers des pilotes inscrits à ce Championnat.

### **Article 3.2p – Juridiction, licences**

Cette manifestation internationale se déroule conformément à la réglementation internationale et nationale, au présent règlement particulier.

La **Coupe de France Camions** est ouverte aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par leur ASN.

Un pilote étranger (hors Union Européenne et Pays assimilés par la FIA), titulaire d'une licence internationale, délivrée par son ASN, pourra être admis au départ des épreuves françaises inscrites au calendrier de la FIA, à condition qu'il ait une autorisation de son ASN pour participer à l'épreuve.

Cependant seuls les pilotes titulaires d'une licence valable pour l'année en cours, délivrée soit par la FFSA, soit par un pays de l'Union Européenne ou pays assimilés par la FIA, marqueront des points à ladite Coupe.

Ne sont pas admis à participer à la Coupe de France Camions les conducteurs titulaires d'une super licence FIA de l'année en cours.

### **Article 4p – Véhicules et équipements**

Le nombre maximal de camions admissibles pour chaque manche, Coupe de France et chaque séance d'Essais est de 26.

Véhicules admis : **Camions de Course** (article. 290 de l'annexe J du Règlement FIA 2011).

### **Ravitaillement – Carburant**

Chaque concurrent devra prévoir son approvisionnement en carburant. Nous attirons cependant votre attention sur le fait qu'aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie **qu'aucun stockage ou transvasement ne sont autorisés dans les stands et sur la piste.**

### **Article 5p – Publicité**

Les prescriptions générales "Circuits" sont applicables avec les modifications suivantes :

- la bande de pare-brise est portée à 20 cm de haut,
- la publicité sur les numéros de portières est portée à 28 cm de haut.

La publicité (camions et vêtements des pilotes) doit respecter le règlement de la FFSA.

Toute publicité et action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques dans les enceintes de l'Organisation ou aux abords de circuits (loges de bord de piste, parcs, paddock, piste, village, garage, etc ...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec l'Automobile Club de l'Ouest et le Groupe Liaisons S.A.

Toute demande devra être adressée à l'attention de :

**Monsieur Pierre DUBOIS**  
**Directeur des Evénements**  
**WOLTERS KLUWER France**  
**Pole Transport Tourisme - Case Postale 723**  
**1 rue Eugène et Armand Peugeot**  
**92856 RUEIL MALMAISON Cedex**  
**☎ : 01 76 73 42 32 - Fax : 01 55 02 91 32 – email : pdubois@wolters-kluwer.fr**

Toute publicité et/ou affichage, à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents, sont formellement interdits.

L'organisateur, sans paiement de quelconque droit ou redevance, aura le droit d'utiliser, de reproduire, faire reproduire, représenter, faire représenter, sans limitation territoriale ni de durée, toutes bandes sonores, photographies, dessins, marques, films/images vidéo concernant les concurrents, leurs pilotes, équipes, camions engagés dans la course sur quelque support que ce soit pour tout document, reportage, couverture, transmission, émission, publication, logiciel, etc... passés, présents, futurs.

L'organisateur pourra céder librement ses droits à un tiers.

Les parcs réservés aux concurrents et aux assistances sont à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc être utilisés à des fins publicitaires ou pour l'organisation de réceptions, sous peine de règlement à redevance. Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes traversées par le Circuit sont strictement interdites, sauf accord préalable écrit avec l'Automobile Club de l'Ouest. L'utilisation de toute hélisurface située dans les enceintes du Circuit est formellement interdite, sauf autorisation préalable écrite des Services de Publicité et de Sécurité de l'Organisateur en accord avec la Préfecture de la Sarthe.

## **Article 6p – Sites et infrastructures**

### **Article 6.1p – Parcours**

- La longueur du Circuit Bugatti (Le Mans) est de 4,185 km.
- La course sera courue dans le sens des aiguilles d'une montre.
- L'accès aux enceintes se fera par le l'entrée Sud du Circuit (cf plan joint)
- Un plan du circuit est annexé.
- Le tableau d'affichage est situé au pied du "Module Sportif" (près de la pré grille).

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes...En cas de non respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

A la fin de chaque manche et course il est formellement interdit d'effectuer des figures acrobatiques ou dérapages sous peine de sanctions.

### **Article 6.4p – Aire de signalisation**

L'emplacement prévu pour permettre aux aides (2 au maximum par concurrent) de donner des indications au conducteur est situé entre les murets de sécurité délimitant la piste de course de la piste de décélération.

## **Article 7p – Déroulement de l'épreuve**

### **Article 7.1p – Essais et Courses**

L'épreuve se déroulera sur les bases de l'Article 7 du règlement général de la Coupe de France 2011 (tous concurrents confondus).

- 3 séances d'essais libres de 20 minutes,
- deux séances d'essais chronométrés de 20 mn,
- warm-up de 15 mn le dimanche matin
- 4 courses de 9 tours

Grilles de départ : Conformément au règlement de la Coupe de France Camions 2011.

Les épreuves se dérouleront selon le processus ci-dessous :

- Pré-grille
- Tour de reconnaissance
- Grille
- Arrêt moteur
- Tour de formation derrière le "Pace Truck" qui s'effacera à l'issue de ce tour
- Départ lancé au feu vert

Seule une assistance peut être apportée devant les stands (stationnement autorisé sur l'aire cimentée).

Parc Fermé : à l'arrivée de chaque course (moins les concurrents classés aux 3 premières places), les véhicules seront placés en Parc Fermé.

### **Article 7.2 – Briefing**

Le briefing se déroulera à 17h30, le vendredi 7 octobre 2011, Salle 305A ( bâtiment au-dessus des stands- 3ème étage).

### **Article 10p – Frais de déplacement**

Une participation aux frais de déplacement sera allouée aux concurrents ayant été classés dans une course, de la façon suivante :

- Plafonnée à 250 € pour les concurrents français
- Plafonnée à 1000 € pour les concurrents étrangers

Cette participation sera remise aux concurrents le dimanche 9 octobre à 19h00 au Module Sportif.

**Les prix seront distribués aux concurrents ou à la personne habilitée par le concurrent à les recevoir (nom à indiquer sur le Bulletin d'Engagement), sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité.**

Classement de la Coupe de France : une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque course.

Les concurrents et/ou pilotes absents de la cérémonie du Podium **perdront le bénéfice de leur coupe.**  
**Lieu : sur le Podium**

### **Article 11p - Mesures Générales**

Montant de la caution de réclamation : **690 €**  
Montant de la caution d'appel : **3300 €**

Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure, etc.). Tout concurrent dont l'attitude, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objet, etc.) sera rayé du classement de l'épreuve, sans compter les sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la F.F.S.A

Ce règlement particulier doit être lu en coordination avec le règlement technique de la F.I.A. 2011, le règlement général de la FFSA, le règlement sportif de la Coupe de France 2011 et les instructions finales.

L'ASA ACO des "24 HEURES DU MANS" fera connaître, par circulaires spéciales toute (s) prescription (s) ou additif (s) qu'elle croira devoir éditer et que la F.F.S.A. aura préalablement approuvé (s) (Tableau d'Affichage officiel situé au pied du Module Sportif - près de la pré-grille).

Les cas non prévus par le règlement, par les annexes et circulaires seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs conformément aux dispositions du Code Sportif International et aux règlements généraux et particuliers de la FFSA.

En cas de litige, de contestation ou de controverse sur l'interprétation des articles du présent règlement, seul le texte français fera foi.

## CHALLENGE « 24 HEURES CAMIONS »

Le Challenge « 24 Heures Camions » sera composé des 3 épreuves suivantes :

- La course 2 de la « Coupe de France Camions »
- L'épreuve de Gymkhana,
- L'épreuve de Mécanique,

Le classement général du Challenge « 24 Heures Camions » sera établi à l'issue de la dernière épreuve de Mécanique.

Le classement général du Challenge « 24 Heures Camions » résulte de la somme des points accumulés sur les trois épreuves décrites ci-dessus composant le challenge.

Primes :

- 1<sup>er</sup> : 600 euros
- 2<sup>ème</sup> : 400 euros
- 3<sup>ème</sup> : 300 euros
- 4<sup>ème</sup> : 200 euros
- 5<sup>ème</sup> : 100 euros
- 6<sup>ème</sup> : 100 euros
- 7<sup>ème</sup> : 100 euros
- Au-delà : 100 euros

La remise des prix aura lieu le dimanche 9 Octobre, à 19 H. 00 (Secrétariat du Module Sportif)

### **1 – COURSE 2 « COUPE DE FRANCE »**

#### **1.1 – Véhicules admis**

Voir règlement particulier « Coupe de France Camions »

#### **1.2 – Formule de l'épreuve**

Voir règlement particulier « Coupe de France Camions »

#### **1.3 – Horaires**

Samedi 8 octobre

18:40– 19:00 : Course 2 (9 tours)

#### **1.4 – Classement de l'épreuve**

Les points de l'épreuve seront attribués selon l'ordre du classement de la Course 2 de Coupe de France Camions du samedi.

40 points : 1<sup>er</sup>,  
39 points : 2<sup>ème</sup>,  
38 points : 3<sup>ème</sup>.  
Etc...

### **2 – Epreuve de GYMKHANA**

#### **2.1 – Véhicules admis**

Les véhicules admis sont :

- les camions de course conformes au règlement technique FIA 2011 (Art 290 annexe J),
- les tracteurs de série des teams, si le camion de course n'est pas utilisable,
- le « Pace Truck » pour le sponsor de l'épreuve.

## 2.2 – Formule de l'épreuve

Cette épreuve est réservée aux pilotes participant aux « 24 Heures Camions » 2011 et au sponsor officiel de cette dernière.

- Les tracteurs sont tous disposés sur la pré-grille de départ, les uns derrière les autres, sur une seule file. Une ligne de départ et d'arrivée sont déterminées spécifiquement pour cette épreuve.
- Le signal de départ sera donné en levant le drapeau national de bas en haut.
- Au signal, le tracteur doit réaliser le parcours entre les cônes sans les toucher en un minimum de temps.
- Le chronomètre s'arrête au moment où le tracteur franchit la ligne d'arrivée de cette épreuve.
- Chaque cône touché ou déplacé entraînera une pénalité de 2 secondes.
- Au-delà de 5 cônes touchés ou déplacés, le temps est annulé.
- Toute erreur de parcours entraînera l'annulation du temps.

## 2.3 – Horaires

### Samedi 8 octobre

20:15 : Briefing au pied du Module Sportif

21:00 – 21:30 : Epreuve de Gymkhana sur la ligne droite des stands

## 2.4 – Classement de l'épreuve

L'échelle des temps obtenus donnera l'ordre du classement éventuellement additionné des pénalités.

40 points : 1<sup>er</sup> temps,  
39 points : 2<sup>ème</sup> temps,  
38 points : 3<sup>ème</sup> temps.  
Etc...

## 3 – Epreuve de MECANIQUE

### 3.1 – Véhicules admis

Les véhicules admis sont :

- les camions de course conformes au règlement technique FIA 2011 (Art 290 annexe J),
- le « Pace Truck » pour le sponsor de l'épreuve.

### 3.2 – Formule de l'épreuve

Cette épreuve est réservée aux mécaniciens des concurrents participant aux « 24 Heures Camions » 2011 et au sponsor officiel de cette dernière. Elle est ouverte aux mécaniciens désignés et une même équipe de mécaniciens ne peut concourir que sur un seul véhicule. Le sponsor officiel de cette épreuve inscrira le « Pace Truck » avec une équipe de 3 personnes (désignés comme mécaniciens et pilote) aux cotés des concurrents de la « Coupe de France Camions 2011 ».

- L'épreuve se déroulera avec le tracteur seul, elle comprendra le démontage et remontage d'une roue du camion (goujons et écrous standards de fixation de roues obligatoires).
- Les tracteurs seront disposés en épi contre le mur coté stands, les portières fermées.
- Le choix de la roue à démonter sera déterminé au moment de l'épreuve.
- Les deux mécaniciens désignés pour cette épreuve, ainsi que le pilote, seront placés face au camion derrière la ligne blanche.
- Le signal de départ sera donné en levant le drapeau national de bas en haut.
- A ce moment, les mécaniciens traverseront la piste, sortiront l'outillage du camion, caleront les roues et procéderont au démontage de la roue désignée en utilisant uniquement l'outillage de bord, fourni de série avec le véhicule.
- Ensuite, l'un des deux mécanicien à leur convenance devra traverser la piste en faisant rouler la roue jusqu'à un cône qui devra être contourné avant de regagner le camion.
- La roue devra être remontée sur le camion et les écrous seront serrés au couple indiqué par le constructeur.

- Les mécaniciens rangeront l'outillage dans le camion, et retraverseront la piste pour taper la main du pilote qui sera resté derrière la ligne blanche.
- Le pilote traversera la piste à son tour, montera dans la cabine et fermera la portière.
- Le chronomètre sera arrêté à la fermeture de la portière.
- Un contrôle du bon serrage des roues sera effectué avant et après l'épreuve.

### 3.3 – Horaires

#### Dimanche 9 octobre

12:35 : Briefing au pied du Module Sportif

13 :15 – 13:45 : Epreuve de mécanique sur la ligne droite des stands

### 3.4 – Classement de l'épreuve

L'échelle des temps obtenus donnera l'ordre du classement éventuellement additionné des pénalités.

40 points : 1<sup>er</sup> temps,

39 points : 2<sup>ème</sup> temps,

38 points : 3<sup>ème</sup> temps.

Etc...

## ANNEXE 1

### FACILITES POUR LES CONCURRENTS

Droit d'utiliser (dans leur graphisme) la marque 24 HEURES CAMIONS ® dans toute promotion concernant exclusivement la participation à la manifestation,

Mise à disposition dans le Paddock d'une surface d'environ 15 X 5 mètres aux fins d'assistance technique et stationnement.

Les laissez-passer (par véhicule) :

- 10 Enceintes Générales
- 18 accès « Piste » (comprenant le pilote, les 3 mécaniciens, le panneauteur etc...)
- 2 Parkings (véhicules d'accompagnement)

Il sera possible de louer un stand pour les 3 jours moyennant une somme de 400 € TTC et le dépôt d'une caution de 400 € TTC (du Vendredi 7 Octobre, 12h00 au Lundi 10 Octobre 12h00).

#### **Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006**

Nous vous rappelons qu'il est STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER Dans les lieux à un usage collectif :

Dans les stands

Dans la zone de signalisation

Dans la zone de ravitaillement

Dans les Paddocks (Working Paddock ET Support Paddock

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des Essais et des Courses.

Toute publicité et / ou affichage, à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents est formellement interdit excepté sur le panneau situé au dessus du rideau de leur (s) stand (s).

